

Guide d'aide à la pré- classification

Mise à jour janvier 2023



Table des matières

Avant propos.....	3
Athlétisme.....	4
Basket fauteuil.....	10
Boccia.....	11
Escrime.....	14
Foot à 5.....	15
Goalball.....	16
Sarbacane.....	21
Tennis de table.....	22
Tir à l'arc.....	25

AVANT PROPOS

Les classifications sportives de spécialités seront utilisées dans la plupart des disciplines de compétition des Jeux. Certaines disciplines proposeront des regroupements de classifications (groupes ou catégories). Chaque jeune devra, au moment de son inscription, préciser sa classification dans la discipline choisie.

Discipline	Classifications ou catégories ouvertes aux Jeux régionaux de l'Avenir
Athlétisme	11 à 13 31 à 38 40 à 47 50 à 54 60 61 à 64 RR1 à RR3
Basket Fauteuil	1pt 2pts 3pts 4pts 4,5pts
Boccia	BC1 à BC4 NE1 à NE4
Cécifoot	B1 B2/B3 DV Non éligible
Développé-couché	Aucune classification
Escrime	Classe A Classe B Classe C NE
Foot à 5	D1 à D4 D5b Sourds
Goalball	B1 B2/B3 DV Non éligible Handicap moteur non DV
Natation	G1 (Classes S1 à S4) G2 (Classes S5 et S6) G3 (Classes S7, S8 et S11) G4 (Classes S9 et S10) G5 (Classes S12 et S13) G6 (Classe S15)
Sarbacane	Sans support Support
Tennis de Table	Classes 1 à 10 Sourds NE (Non éligible à l'international)
Tir à l'arc	Open Support
Tir sportif	SH1 SH2 SH3
Tricyclisme	T1 T2

Pour permettre et faciliter la mise en place de certaines épreuves du programme compétitif, l'organisateur se réserve le droit de procéder à des regroupements de sportifs de différentes classifications sportives. Selon les épreuves et si nécessaire, ces regroupements donneront lieu à des compensations pour assurer l'équité sportive.

IMPORTANT

Ce guide est une approche de la classification valable uniquement dans le cadre des Jeux de l'Avenir. Dès lors qu'un jeune sportif souhaitera intégrer le circuit compétitif d'une discipline en particulier, il faudra entrer dans une démarche de classification officielle auprès du classificateur référent de la discipline.

ATHLETISME

Contacts

Référent Jeunes : Ludovic BUANEC

Mail : l.buanec@handisport.org Téléphone : 06 83 02 70 91

Référent classification : Vincent FERRING

Mail : v.ferring@handisport.org Téléphone : 06 70 39 38 60

Site : athletisme-handisport.org

Les classifications aux Jeux régionaux

L'athlétisme aux Jeux régionaux se base sur la classification officielle de la discipline.

Le premier chiffre est la dizaine qui correspond à la famille de handicap.

Le second chiffre correspond le plus souvent à la gravité de l'atteinte et est inversement proportionnel à celle-ci. Il y en a plus ou moins en fonction des familles de handicap.

11-13 Les déficiences visuelles

31-34 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers en fauteuil)

35-38 Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)

RR1-RR3 Les déficiences d'origine cérébrale (courses en race runner/lancers en fauteuil)

40-41 Les personnes de petite taille

42-47 Les amputations ou assimilés (pratique debout)




51-54 Les personnes atteintes de la moelle épinière et assimilées (courses et lancers fauteuils)




60 Les déficiences auditives

61-64 Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s)

Ces classifications seront réparties dans **7 groupes de classifications** pour les classements aux épreuves des Jeux régionaux de l'avenir comme suit :

Groupe	G A1	G A2	G A3	G A4	G A5	G A6	G A7
Classifications sportives	31 / 32	33	34	35	36	11	12 / 13
	51	52	53 / 54	40 / 41	42 / 43	37	38
	RR1 / RR2	RR3				44	45 / 46 /
						61 / 63	47
							60
							62 / 64




Les déficiences visuelles		
11	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité totale</p> <p>Pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaître une forme.</p> <p>Nécessité d'un guide à la course et au saut</p>
12	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité partielle</p> <p>Acuité visuelle ne dépassant pas 1/30^{ème} au meilleur œil après correction</p> <p>Champ visuel ne dépassant pas 5°.</p> <p>Guidage possible à la course. Aucun guide autorisé au saut</p>
13	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Cécité Légère</p> <p>Acuité visuelle ne dépassant pas 1/10^{ème} au meilleur œil après correction.</p> <p>Champ visuel ne dépassant pas 20°</p> <p>Aucun guide, ni à la course, ni au saut.</p>

Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers en fauteuil)		
31 / 32	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc.</p>
33	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Correspond généralement à une atteinte sévère des membres supérieurs et du tronc et d'une atteinte majeure des membres inférieurs.</p>
34	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	<p>Correspond généralement à une atteinte légère des membres supérieurs et une atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc.</p>

Les déficiences d'origine cérébrale (courses/lancers debout)

35		Correspond généralement à une atteinte légère des membres supérieurs et une atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc .
36		Correspond généralement à une atteinte légère des membres supérieurs et du tronc et une atteinte sévère des membres inférieurs .
37		Correspond généralement à une atteinte sévère d'un membre supérieur, d'un membre inférieur associé et au tronc de manière latérale .
38		Correspond généralement à une atteinte légère à un membre supérieur, au membre inférieur associé et au tronc de manière latérale et une atteinte légère des deux jambes .




Les déficiences d'origine cérébrale (courses en race runner / lancers en fauteuil)

RR1		<p>Equivalent à la classe 31 mais courses en racerunner et non en fauteuil. Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc.</p> <p>Cette classe se caractérise par de graves difficultés de coordination du mouvement fonctionnel de la course, une fonction des mains très limitée et une mauvaise stabilité du tronc.</p>
RR2		<p>Equivalent aux classes 32 mais courses en racerunner et non en fauteuil. Correspond généralement à une atteinte majeure des quatre membres et du tronc.</p> <p>Cette classe se caractérise par une asymétrie ou une amplitude de mouvement limitée, une mauvaise coordination des membres inférieurs, un contrôle moyen du tronc et des membres supérieurs, ainsi qu'une efficacité limitée de la foulée. Traînée de pied minimale ou nulle.</p>
RR3		<p>Equivalent aux classes 33/34 mais courses en racerunner et non en fauteuil.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Correspond généralement à une atteinte légère des membres supérieurs et une atteinte sévère des membres inférieurs et du tronc. - ou à une atteinte sévère des membres supérieurs et du tronc et d'une atteinte majeure des membres inférieurs.





Les personnes de petite taille


40		<p>Personne atteinte de nanisme.</p> <p>-Taille inférieure à 130 cm pour les hommes. -Taille inférieure à 125 cm pour les femmes.</p>
41		<p>Personne atteinte de nanisme.</p> <p>-Taille inférieure à 145 cm pour les hommes. -Taille inférieure à 137 cm pour les femmes.</p>





Les troubles orthopédiques (amputations et assimilés / pratique debout sans appareillage)

42		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale d'un des membres inférieurs - Absence d'un membre inférieur. - Absence des deux membres inférieurs.
43		<p>Atteinte totale deux tibias et des pieds</p>
44		<p>Atteinte total au niveau du tibia et du pied</p>
45/46/47		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale d'un membre supérieur - Absence de l'avant-bras, des deux avant-bras, d'un membre supérieur ou des deux membres supérieurs.

Les personnes atteintes de la moelle épinière (blessés médullaires) et assimilées (courses et lancers fauteuils)

<p align="center">51</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale des membres inférieurs, supérieurs et du tronc. - Atteinte sévère des bras et avant-bras avec handicap total des mains ainsi que des membres inférieurs et du tronc.
<p align="center">52</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte sévère des membres supérieurs ou un handicap total des membres inférieurs et du tronc. - Atteinte légère des avant-bras avec un handicap total des mains ainsi que des membres inférieurs et du tronc. - Atteinte légère aux mains et un handicap total du tronc et des membres inférieurs.
<p align="center">53</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale du tronc et des membres inférieurs. - Atteinte totale des membres inférieurs et du tronc au niveau abdominal.
<p align="center">54</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte totale des membres inférieurs ou l'absence des membres inférieurs - Atteinte d'un membre inférieur au niveau ou au-dessus du genou - Atteinte sévère des membres inférieurs

Les déficiences auditives		
60		Déficiences auditives avec ou sans appareillage d'au moins 55dB de la meilleure oreille.

Les athlètes appareillés de membre(s) inférieur(s) (pratique debout)		
61		Absence des deux membres inférieurs : double amputation/agénésie fémorale Double appareillage fémoral
62		Absence des deux membres en dessous des genoux : Double amputation/Agénésie Tibiale Double appareillage tibial
63		Atteinte totale d'un membre inférieur : Simple amputation/agénésie fémorale Mono appareillage fémoral
64		Absence d'un membre en dessous des genoux : Simple amputation/Agénésie Tibiale Mono appareillage tibial

BASKET FAUTEUIL

Contacts

Directeur Sportif : Stéphane BINOT

Mail : s.binot@handisport.org Téléphone : 06 27 87 55 23

Référent classification : Bernard COURBARIAUX

Mail : b.courbariaux@handisport.org

Site de la commission sportive : <http://francebasketfauteuil.org/>






Site de la classification du sport :

<http://francebasketfauteuil.org/historique/les-handicaps-classification/>

Les classifications aux Jeux régionaux

Aux Jeux régionaux, le basket fauteuil est ouvert aux joueurs des classes suivantes :

1 point à 4,5 points (Plus les points sont élevés, plus le handicap est léger)

1 pt		<ul style="list-style-type: none">> Atteinte majeure du tronc qui ne permet pas de rotation sans les bras.> Equilibre précaire ; l'athlète ne peut pas se pencher en avant.> Impossible de tendre les bras, ce qui impacte fortement le dribble, le tir à distance et le maniement du fauteuil.
2 pts		<ul style="list-style-type: none">> Atteinte sévère du tronc qui limite les possibilités de rotation.> Equilibre précaire. L'athlète ne peut se pencher que très légèrement en avant.> Amplitude des gestes limitée, ce qui impacte le dribble, le tir distance et le maniement du fauteuil.> Capacités d'interception et de récupération des ballons limitées.
3 pts		<ul style="list-style-type: none">> Handicap qui ne permet pas de se pencher sur les côtés sans se tenir le fauteuil.> Bonne aisance avec le ballon.> Possibilité de manier le fauteuil en force sans perte de stabilité sauf latéralement.
4 pts		Handicap qui ne permet que de se pencher et de se relever d'un côté sans l'aide des mains.
4,5 pts		Handicap qui permet de se mouvoir dans l'espace en position assise presque sans limite ...

BOCCIA

Contacts

Directeur Sportif : Sophie TERNEL

Mail : boccia@handisport.org Téléphone : 06 03 40 02 95

Référent classification : Laurence LE FRANC

Mail : dsaboccialaurencelfefranc@gmail.com

Site de la commission sportive : boccia.handisport.org/

Site de la classification du sport : boccia.handisport.org/classification/

Les classifications aux Jeux régionaux

La boccia aux Jeux Régionaux est ouverte aux classes suivantes :

BC1 à BC4 Handicaps moteurs, classifications internationales

NE1 à NE4 Handicaps moteurs, classifications nationales, non éligibles à l'internationales

Ses classes sont réparties dans 3 groupes comme suit. Les jeunes s'inscrivent aux Jeux régionaux en indiquant leur groupe et non leur classe.

BC : Regroupe les sportifs des classes BC1, BC2 et BC4.

NE : Regroupe les sportifs des classes NE1, NE2, NE3 et NE4

BC3 : Sportifs de la classe BC3, n'ayant aucun moyen de préhension et aucune capacité de lancer, ni à la main, ni aux pieds. Ces sportifs utilisent une rampe.

Pour déterminer la classification d'un jeune sportif, rendez-vous sur l'onglet classification du site de la commission fédérale de boccia : <https://boccia.handisport.org/classification/>

Vous y trouverez la méthodologie de pré-classification et les tests nécessaires.

N'hésitez pas à vous faire accompagner par la référente classification de la discipline.

ESCRIME

Contacts

Directeur Sportif : Alain FEBVRE

Mail : a.fevbre@handisport.org Téléphone : 06 83 56 07 89



Référent classification : Emmanuelle BENAYS

Mail : e.benays@gmail.com

Site: escrime-handisport.org

Les classifications aux Jeux régionaux

Aux Jeux régionaux, le tournoi d'escrime est ouvert aux classes suivantes :

A	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	Tireurs avec un bon équilibre du tronc (paraplégies avec une atteinte basse médullaire, amputés membres inférieurs, hémiplésies, séquelles polio, certains IMC). » atteinte unilatérale légère d'un membre supérieur et d'un membre inférieur ainsi que du tronc (ou hémiplésie) ; » atteinte majeure d'un membre inférieur ; » atteinte majeure d'un membre supérieur ; » atteinte majeure des deux jambes ; » absence des membres inférieurs au-dessous du genoux.
B	 <p>LÉGER SÉVÈRE MAJEUR</p>	Tireurs n'ayant aucun équilibre du tronc (paraplégiques avec une atteinte haute médullaire).
C	Tireurs n'ayant aucun équilibre du tronc et une atteinte fonctionnelle des membres supérieurs notamment au niveau de la préhension. C'est la raison pour laquelle, afin d'assurer un bon maintien de l'arme, celle-ci est attachée à la main à l'aide d'un bandage.	
NE	Tous les tireurs présentant un handicap moteur ne correspondant pas aux classes précédentes.	

RAPPEL : Aux Jeux Régionaux de l'Avenir, toutes les classes sont réunies dans un même tournoi. Seules des catégories d'âge sont mises en places, si les effectifs le permettent.

FUTSAL

Contact :

Référent classification : Charles HORDENNEAU

Les classifications aux Jeux régionaux

En futsal, il n'y a pas de classifications propres à la discipline. On utilise alors la classifications Jeunes Handisport : classification multisport basée sur les capacités fonctionnelles des jeunes.

Les classifications ouvertes sont :

D1 à D4 : Sportif en situation de handicap moteur évoluant debout

D5b : Sportifs mal-voyants

Sourd : Sportifs déficients auditifs

Pour la classe D, plus le chiffre associé est élevé, plus le handicap est léger.

Retrouvez la présentation des classifications Jeunes Handisport et les tests à effectuer pour déterminer la classe des jeunes sur le lien suivant :

<http://www.handisport.org/wp-content/uploads/2017/09/La-classification-jeune-handisport-maj12092017.pdf>

GOALBALL

Contacts

Directeur Sportif : Charly SIMO

Mail : goalball@handisport.org Téléphone : 06 14 44 47 51

Les classifications aux Jeux régionaux

Aux Jeux régionaux, le goalball est ouvert aux classes suivantes :

Classifications officielles :

B 1 : correspond aux personnes ayant une Cécité Totale.





B 2 : correspond aux personnes ayant une Cécité Partielle.

B 3 : correspond aux personnes ayant une Cécité Légère.

Classifications non-éligibles mais ouvertes aux JRAH exclusivement :

DV NE : correspond aux personnes ayant une Cécité Légère mais ne respectant pas le handicap minimum de la classe B3.

Handicap moteur : tout handicap moteur évoluant debout.

B1	 LÉGER SEVÈRE MAJEUR	Cécité totale Pas de perception lumineuse ou incapacité de reconnaître une forme
B2	 LÉGER SEVÈRE MAJEUR	Cécité partielle Acuité visuelle ne dépassant pas 1/30 ^{ème} au meilleur œil après correction Champ visuel ne dépassant pas 5°
B3	 LÉGER SEVÈRE MAJEUR	Cécité Légère Acuité visuelle ne dépassant pas 1/10 ^{ème} au meilleur œil après correction Champ visuel ne dépassant pas 20°
DV NE	 LÉGER SEVÈRE MAJEUR	Cécité Légère Acuité visuelle dépassant 1/10 ^{ème} au meilleur œil après correction

		Champ visuel dépassant 20°
Handicap moteur	Tous profils de handicap moteur, évoluant debout	Avoir <u>les capacités motrices suffisantes</u> pour : - Pratiquer l'activité les yeux masqués - Effectuer des plonges latéralement - Attraper et envoyer un ballon avec force et précision.

SARBACANE

Contact :

Directrice sportive et Référente classification : Marie-Noëlle GUITTON

Mail : sarbacane@handisport.org Téléphone : 06 83 00 09 85

Les classifications aux Jeux régionaux

Aux Jeux de l'Avenir, la sarbacane n'utilise pas de classification à proprement parlé mais propose 2 catégories spécifiquement pour cette compétition :

- Tournoi SP (sans potence) : ouvert aux sportifs n'utilisant pas de potence pour soutenir le poids de la sarbacane.
- Tournoi P (avec potence) : ouvert aux sportifs pour lesquels l'utilisation d'une potence est nécessaire pour soutenir la sarbacane.

TENNIS DE TABLE

Contacts

Référent développement : Benoît FROMENT

Mail : b.froment@handisport.org Téléphone : 06 77 42 29 91

Référent classification : Audrey LE MORVAN

Mail : a.lemorvan@handisport.org Téléphone : 06 69 53 11 42

Site: www.tthandisport.org

Les classifications aux Jeux régionaux




Aux Jeux régionaux, le tennis de table est ouvert aux classes suivantes :





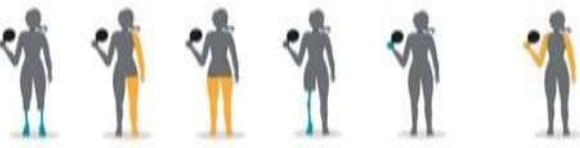
Classes 1 à 5 : Handicaps moteurs en fauteuil

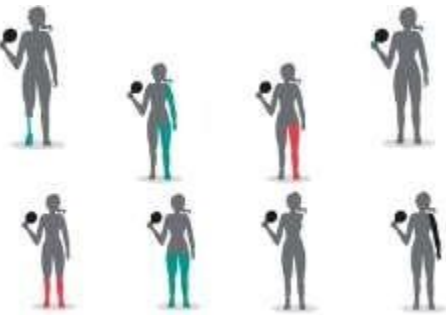
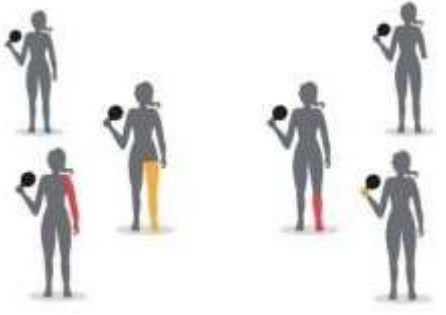
Classes 6 à 10 : Handicaps moteurs debout

Sourds : Déficience auditive

NE : Handicap moteur ou déficience auditive ne répondant pas aux critères des classes 1 à 10 et Sourds.

1		<ul style="list-style-type: none">> Aucun équilibre du tronc avec une sévère restriction de la mobilité du membre supérieur jouant (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas / bras).> Avec une déficience sévère – perte ou atteinte du triceps brachial).
2		<ul style="list-style-type: none">> Pas d'équilibre du tronc avec une restriction de la mobilité du membre supérieur jouant (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas).> Bras avec une déficience modérée.
3		<ul style="list-style-type: none">> Faible équilibre du tronc avec fonctionnalité des membres supérieurs le plus souvent normal (jambes et abdominaux qui ne fonctionnent pas / bras quasi normal)

4		<p>> Equilibre assis qui n'est pas optimal car manque de stabilisation du bassin (jambes qui ne fonctionnent pas / tronc partiellement fonctionnel).</p>
5		<p>> Equilibre du tronc et des muscles du haut du corps de normal à bon (incapable de marcher sans atèle ni béquille / déficience légère du tronc).</p>
6		<p>> Déficience grave des membres inférieurs et des membres supérieurs.</p> <p>> Double amputation au-dessus du genou.</p> <p>> Amputation en-dessous du genou et amputation au-dessus du coude sur le bras jouant.</p> <p>> Déficience modérée sur les 4 membres.</p> <p>> Déficience sévère sur les membres inférieurs.</p>
7		<p>> Double amputation : Amputation au-dessus du genou et amputation en-dessous du genou.</p> <p>> Altération modérée d'un côté et légère déficience du membre supérieur jouant.</p> <p>> Déficience modérée des membres supérieurs.</p> <p>> Amputation au-dessus du coude du membre supérieur jouant.</p> <p>> Amputation au-dessus du genou avec moignon très court, non fonctionnel avec des incidences sur la hanche.</p> <p>> Déficience sévère d'un côté (côté non jouant).</p> <p>> Déficience modérée des membres inférieurs (faible équilibre statique et dynamique) et membres supérieurs jouant normal.</p>
8		<p>> Double amputation en-dessous du genou</p> <p>> Altération modérée du côté non jouant (hémiplégie).</p> <p>> Amputation au-dessus du genou (fémorale).</p> <p>> Déficience modérée des membres inférieurs.</p> <p>> Amputation simple sous le coude.</p> <p>> Déficience modérée à légère des 2 membres supérieurs.</p>

<p>9</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Amputation sous le genou (tibiale) > Légère déficience d'un côté (du côté non jouant – hémiplégie) > Déficience sévère d'un membre inférieur > Amputation de la main ou des doigts sur le bras jouant > Déficience sévère aux deux chevilles ou mollets. > Légère déficience des membres inférieurs. > Amputation au niveau de l'épaule > Absence de fonction totale du membre supérieur non jouant.
<p>10</p>		<ul style="list-style-type: none"> > Déficience sévère d'une cheville > Altération modérée d'un membre inférieur > Déficience sévère du membre supérieur non-jouant > Déficience sévère d'un mollet > Déficience très légère du membre supérieur jouant. > Amputation au-dessous du coude du membre supérieur non jouant.
<p>Sourds</p>	<p>Déficience auditive avec ou sans appareillage d'au moins 55dB de la meilleure oreille.</p>	
<p>NE</p>	<p>Tout autre handicap moteur ne répondant pas aux descriptifs des classes présentées ci-dessus.</p>	

TIR A L'ARC

Les classifications aux Jeux régionaux

Aux Jeux régionaux, le tir à l'arc n'utilise pas les classifications officielles de la discipline mais propose 2 catégories spécifiquement pour cette compétition :

OPEN : Archers en situation de handicap moteur n'utilisant pas de support d'arc (potence).

SUPPORT : Archers en situation de handicap moteur pratiquant avec un support d'arc (potence).